



**CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS  
DU CENTRE CONSULAIRE DE FORMATION  
DE LA CCI BAYONNE PAYS BASQUE**  
50-51 Allées Marines  
64100 BAYONNE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LE COMPTE DE RESULTAT ANALYTIQUE**

**Exercice clos le 31 Décembre 2020**



Aux Membres,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la CCIT BAYONNE PAYS BASQUE, et en application des dispositions prévues par l'article 1, 2<sup>ème</sup> alinéa, du décret n° 2000/470 du 31 Mai 2000 nous avons établi le présent rapport portant sur le contrôle du compte de résultat analytique et de l'annexe correspondante, du centre de formation d'apprentis géré par le Centre Consulaire de Formation, relatifs à l'exercice clos le **31 Décembre 2020**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Le compte de résultat analytique et son annexe ont été élaborés par votre Trésorier. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que le comptes de résultat analytique ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans le compte de résultat analytique. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que le compte de résultat analytique du CFA est établi, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions réglementaires et comptables qui leur sont applicables.



Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans l'annexe concernant :

- La législation appliquée au CFA du Centre Consulaire de Formation de la CCIT BAYONNE PAYS BASQUE : point 1
- Les clés de répartition des charges du Centre Consulaire de Formation, facturées au CFA. : Point 5

Bayonne, le 19 mai 2021

**Le Commissaire aux Comptes**



---

**EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST  
David BRETTE**

**ETATS FINANCIERS AU 31/12/2020**

GENTRE CONSULAIRE DE FORMATION BUDGET EXECUTE 2020 - CFA	EXECUTE 2020
CHIFFRE D'AFFAIRES	41 758
<i>dont REVENUS PORTUAIRES</i>	0
<i>dont ACTIVITES DE FORMATION</i>	0
<i>dont CFA</i>	41 710
<i>dont REVENUS DE PRESTATIONS DE SERVICES</i>	0
<i>dont REVENUS DE LOCATION</i>	0
<i>dont autres</i>	48
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0
TACET	0
TAXE D'APPRENTISSAGE	0
REPRISES DE PROVISIONS D'EXPLOITATION	253
TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION	0
AUTRES PRODUITS	46
CONTRIBUTIONS RECUES AUTRES SERVICES	0
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>42 057</b>
ACHATS DE MATIERES PREMIERES	755
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	18 621
IMPOTS ET TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	0
SALAIRES ET CHARGES	16 266
AMORTISSEMENTS	468
PROVISIONS	183
AUTRES CHARGES	738
CONTRIBUTIONS VERSEES AUTRES SERVICES	2 256
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>39 286</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 771</b>
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>6 116</b>
<b>EBE CCI France</b>	<b>3 168</b>
PRODUITS FINANCIERS	4
REPRISE DE PROVISIONS FINANCIERES	0
CHARGES FINANCIERES	0
DOTATIONS DE PROVISIONS FINANCIERES	0
<i>dont DRAGUE</i>	0
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>4</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS	14
QP DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0
REPRISE DE PROVISIONS EXCEPTIONNELLES	0
PRODUITS DE CESSION D'IMMOBILISATION	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0
DOTATIONS EXCEPTIONNELLES DE PROVISIONS	0
VNC DES IMMOBILISEES	0
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>14</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>2 790</b>



**CENTRE DE FORMATION POUR APPRENTIS  
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
DE BAYONNE PAYS BASQUE**

**EXERCICE 2020**

**COMPTE DE RESULTAT**

**ANNEXE**

**SOMMAIRE**

-  **1 Périmètre du compte de résultat analytique**
-  **2 Faits majeurs de l'exercice**
-  **3 Principes, règles et méthodes comptables**
-  **4 Notes sur le compte de résultat analytique**
-  **5 Choix des clés de répartition et méthode de répartition des coûts**

## 1 Périmètre du compte de résultat analytique

### 1.1 Caractéristiques du Centre de Formation d'Apprentis (CFA)

*Siège – Organisme gestionnaire*

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE BAYONNE PAYS BASQUE**  
50-51, allées marines – BP 215 – 64102 BAYONNE Cedex  
Téléphone : 05 59 46 59 46 – Télécopie : 05 59 46 59 47  
Web : [www.bayonne.cci.fr](http://www.bayonne.cci.fr)

*Locaux où sont dispensées les formations*

**CCF / KEDGE Bachelor – CENTRE CONSULAIRE DE FORMATION / KEDGE  
Bachelor BAYONNE**  
50-51, allées marines – BP 215 – 64102 BAYONNE Cedex  
Téléphone : 05 59 46 58 58 – Télécopie : 05 59 46 59 73

Les locaux appartiennent à une SCI (Société Civile Immobilière) dont le principal associé est la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays-Basque. Le Centre Consulaire de Formation et donc son CFA en sont les locataires.

#### *Dénomination*

Centre de formation d'apprentis de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque.

#### *Législation applicable*

Conformément à la législation en vigueur, l'activité relevant de l'apprentissage est appréhendée via l'établissement d'une comptabilité analytique.

Décrets, arrêtés, circulaires **TEXTES GÉNÉRAUX MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION Arrêté du 21 juillet 2020 fixant les règles de mise en oeuvre de la comptabilité analytique au sein des organismes de formation qui dispensent des formations par apprentissage en application de l'article L. 6231-4 du code du travail NOR : MTRD2017636A **Publics concernés:** les organismes de formation professionnelle quel que soit leur statut qui délivrent des actions de formation par apprentissage. **Objet:** mise en place d'une comptabilité analytique en application de l'article 24 de la loi du 5 septembre 2018 permettant d'identifier l'ensemble des charges et des produits aux fins de connaissance des coûts relatifs à la mise en oeuvre d'actions de formation par apprentissage au sein des CFA. **Entrée en vigueur:** exercice comptable clos au 31 décembre 2020.** La ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion, Vu la sixième partie, livre III, du code du travail, notamment ses articles L. 6123-5, L. 6231-4, L. 6313-1, L. 6352-6 à L. 6352-10 et R. 6352-19 à R. 6352-21; Vu le décret no 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement; Vu le décret no 2017-1079 du 24 mai 2017 relatif aux attributions du ministre du travail, Arrête: **Art. 1er. – La séparation comptable entre les prestations de formation professionnelle visées au 1 à 4 de l'article L. 6313-1 du code du travail et les autres activités mises en oeuvre par les organismes à activités multiples dont la formation professionnelle est effectuée soit par la tenue d'une comptabilité distincte, soit par l'isolement de ces activités dans des sous comptes déterminés, soit par l'établissement d'une comptabilité analytique.** Elle permet l'établissement du bilan pédagogique et financier annuel prévu à L. 6352-11 du code du travail. Une comptabilité distincte est une comptabilité autonome rattachée à la comptabilité, par l'intermédiaire d'un compte de liaison, des autres activités de l'organisme à activités multiples dont la formation professionnelle. Pour satisfaire à l'obligation visée au 1er alinéa, l'organisme de formation professionnelle doit définir une première clé de répartition des charges indirectes communes à l'ensemble de ses activités qui concernent aussi bien l'immobilier, l'entretien, la maintenance, les différents flux (chauffage,

eau, électricité) que les services administratifs à caractère général, mais également ceux liés au personnel. Cette clé peut être déterminée en priorité, soit en fonction des effectifs propres à chaque activité, soit des mètres carrés occupés par ces activités, soit des heures de prestations réalisées, ou, à défaut, toute autre méthode dûment justifiée et documentée. Une deuxième clé doit être mise en oeuvre, selon les dispositions des articles L. 6352-7 et L. 6352-10, afin de répartir les charges indirectes communes entre l'activité exercée au titre d'une part de la formation professionnelle continue et, d'autre part, de l'apprentissage. Cette répartition des charges indirectes est réalisée en fonction des heures de formation réalisées ou, à défaut, toute autre méthode dûment justifiée et documentée. **Art. 2.** – En application de l'article L. 6231-4 du code du travail, la tenue d'une comptabilité analytique concerne tous les organismes de formation professionnelle, publics ou privés qui réalisent à titre exclusif ou non une activité de formation par apprentissage et ce, quel que soit leur statut, leur régime d'imposition et leur chiffre d'affaires ou produits. Cette comptabilité analytique doit permettre de retracer l'ensemble des coûts et des produits qui interviennent dans la réalisation de la formation par apprentissage. **Art. 3.** – L'organisme de formation professionnelle, quel que soit son statut, qui réalise des prestations de formation par apprentissage, met en oeuvre, pour cette activité, une comptabilité analytique selon la méthode dite des coûts complets pour d'une part, établir le coût propre à cette activité et, d'autre part, déterminer par diplôme et titre préparé, le coût réel de la formation et les produits correspondants. Cette comptabilité analytique est tenue par établissement lorsque les prestations se réalisent sur des sites différents. Tous les produits attachés à cette activité sont identifiés et répartis entre: – les produits issus de la facturation des contrats d'apprentissage; 29 juillet 2020 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 37 sur 146 – et les autres produits perçus au titre de l'apprentissage, mais également ceux correspondant aux dépenses libératoires des entreprises selon les modalités prévues au 2o de l'article L. 6241-4 et dans les conditions de l'article R. 6241-24. Toutes les charges attachées à cette activité sont identifiées et réparties entre: – les charges directes et indirectes réputées incorporables de par leur nature telles que définies, notamment, au II de l'article D. 6332-78 et à l'article D. 6332-83. – et les autres charges réputées non incorporables qui sont étrangères à l'activité de formation par apprentissage. Les charges exceptionnelles sur opération de gestion ou en capital mais également financières relèvent par nature de cette catégorie. La répartition des charges indirectes incorporables au titre de l'activité d'apprentissage s'effectue à partir d'une troisième clé correspondant aux heures de formation propre à chaque diplôme et titre préparé ou à défaut en fonction des effectifs propres à chaque typologie de formation. Les procédures d'affectation des charges aux comptes concernant l'activité de formation par apprentissage ainsi que la détermination des clés de répartition font partie intégrante du système d'information comptable et doivent être définies de manière explicite dans la documentation interne des organismes de formation concernés; leur mise en oeuvre doit être contrôlable. **Art. 4.** – Les coûts ainsi déterminés par diplôme et titre préparé sont définis au titre d'une année civile quelle que soit la date de clôture des comptes de la structure et transmis à France compétences selon les modalités prévues dans l'annexe jointe au présent arrêté. Le cas échéant, l'organisme de formation professionnelle concerné établit un bilan comptable intermédiaire au 31 décembre de chaque année. Lorsque la comptabilité n'est pas tenue par un comptable public, l'organisme précité doit respecter l'obligation de désigner un commissaire aux comptes en application des dispositions des articles L. 6352-8 à L. 6352-9 et dans les conditions des articles R. 6352-19 à R. 6352-21. Sans préjudice de la sanction encourue en application de l'article L. 6351-4, est puni de l'amende prévue aux articles L. 6355-11 à L. 6355-14 ainsi que de la sanction complémentaire prévue à l'article L. 6355-23 le fait, pour un organisme de formation professionnelle qui dispense des formations par apprentissage, de ne pas respecter les obligations comptables qui lui incombent. **Art. 5.** – Le délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française. Fait le 21 juillet 2020. Pour la ministre et par délégation: *Le délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle*, B. LUCAS

Le « Centre Consulaire de Formation » pour sa composante CFA est susceptible d'accueillir deux types de formations par l'apprentissage :

- Le cycle Ecole de gestion et de commerce sanctionné par visa du Ministère de l'Education Nationale avec un diplôme BAC + 3 en deuxième et troisième année. L'Ecole de gestion et de commerce de la CCI Bayonne-Pays-Basque est devenue Campus associé KEDGE et propose un Bachelor sanctionné par visa du Ministère de l'Education Nationale avec un diplôme BAC + 3 rattaché à la banque d'épreuve ECRICOME.
- Diverses autres formations diplômantes.

Le « Centre Consulaire de Formation » a organisé ses activités en 4 familles :

- **KEDGE Bachelor** Cycle de formation supérieure en gestion commerciale (cursus possible via la formation par l'apprentissage).
- **Formations diplômantes** (cursus possible via la formation par l'apprentissage).
- **Formations courtes** Formation continue.
- **Centre d'étude des langues** Formation continue.

### 1.2 Les dates clefs

Le CFA, historiquement, voit sa création par la CCI Bayonne Pays Basque le 1<sup>er</sup> octobre 1992. L'école d'ingénieurs ESTIA a été filialisée au 1<sup>er</sup> janvier 2017 par la CCI Bayonne Pays Basque, la dotant du statut d'Établissement d'Enseignement Supérieur Consulaire.

Le CFA de la CCI Bayonne Pays Basque a fait l'objet d'une mise en sommeil à l'occasion de cette filialisation.

Il est réactivé au cours de l'exercice 2020 avec démarrage d'activité progressive ciblant les formations diplômantes dans un premier temps.

La formation supérieure en gestion commerciale KEDGE Bachelor via l'apprentissage sera intégrée dans un deuxième temps, courant 2021.

### 1.3 Les comptes

Les comptes du CFA sont extraits de ceux de la structure juridique « Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque », établissement administratif de l'Etat à caractère administratif et plus particulièrement de son service « Centre Consulaire de Formation ».

Le bilan et le compte de résultat du « Centre Consulaire de Formation » sont joints à la présente annexe.

## 2 Faits majeurs de l'exercice

Démarrage d'activité au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Cible concernée ; Formations diplômantes :

- Assistance de direction
- Attaché commercial
- Gestionnaire d'unité commerciale
- Responsable développement commercial.
- Chef de projet WEB

Effectif concerné 20 apprenants.

## 3 Principes, règles et méthodes comptables

### 3.1 Les règles générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence comptable conforme :

#### *A - aux hypothèses de base :*

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables
- indépendance des exercices

*B - aux règles générales d'étude et de présentation des comptes des chambres de commerce et d'industrie* et en particulier de l'étude de la situation patrimoniale des services budgétaires et des services comptables telle que définie par la circulaire N° 1111 du 30 mars 1992.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des établissements inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'activité relevant de l'apprentissage est appréhendée via l'établissement d'une comptabilité analytique conformément à l'Arrêté du 21 juillet 2020 du MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION fixant les règles de mise en oeuvre de la comptabilité analytique au sein des organismes de formation qui dispensent des formations par apprentissage en application de l'article L. 6231-4 du code du travail NOR : *MTRD2017636A*

Les règles d'établissement des comptes du Centre Consulaire de Formation ont été les mêmes que celles des années précédentes et n'appellent pas de commentaires particuliers. A préciser cependant :

**a** – Le Centre de formation d'apprentis utilise les locaux, les équipements, les personnels administratifs, techniques et enseignants, et la logistique générale la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque ou ceux du Centre Consulaire de Formation selon le cycle de formation.

A ce titre, une quote-part des charges est refacturée par la CCI Service Général au CCF Centre Consulaire de Formation pour 125 K€.

**b** – La réforme des OPCO et de la collecte de la taxe d'apprentissage, induit une diminution de 233 K€ de la ressource correspondante pour le Centre Consulaire de Formation.

En conséquence, et compte tenu également de l'incidence de la Covid19, le Service Général contribue exceptionnellement à la formation à hauteur de 150 K€ en 2020.

### 3.2 Les créances

Les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale de remplacement (coût historique).

### 3.3 Les provisions

Le total des provisions inscrites au bilan du Centre Consulaire de Formation correspondent aux passifs sociaux de l'établissement (Indemnités départ retraite ; Allocations d'ancienneté).

#### 📌 4 Notes sur le compte de résultat analytique

Le bilan et le compte de résultat du « Centre Consulaire de Formation » sont joints à la présente annexe.

L'exercice 2020 a été clôturé sur un résultat bénéficiaire de 235 266,23 €.

L'activité du CFA n'a pour sa part fait l'objet d'un début d'activité qu'au 1<sup>er</sup> Septembre 2020.

La quote-part du résultat bénéficiaire du « Centre Consulaire de Formation » pour sa composante CFA s'élève en conséquence à 2 790,08 €.

La synthèse ci-dessous affichée en page 7 détaille le compte de résultat du « Centre Consulaire de Formation » pour ses trois composantes majeures :

- Formations diplômantes et formation continue (hors CFA)
- Formation supérieure KEDGE Bachelor (hors CFA)
- CFA (pour les apprenants concernés)

Le détail compte de résultat du CFA au sein du « Centre Consulaire de Formation » est reproduit en page 8.

		BE 2020			
		Formation continue (y.c. CEL, hors CFA)	EGC / KEDGE	CFA	TOTAL CCF
PRODUCTION VENDUE	dont CEL dont formation continue	1 037 746	1 231 673	41 710	2 311 129
		296 697		41 710	
		741 050			
SUBVENTIONS / TAXE APPRENTISSAGE		0	58 780	0	58 780
<b>TOTAL REVENUS</b>		<b>1 037 746</b>	<b>1 290 453</b>	<b>41 710</b>	<b>2 369 909</b>
COUTS PEDAGOGIQUES	% des recettes dont CEL	-432 610	-442 153	-14 520	-889 283
	% des recettes CEL	-42%	-34%	-35%	-38%
	dont FC	-133 343			
	% des recettes FC	-45%			
		-284 747		-14 520	
		-38%		-35%	
PERSONNEL DIRECT ADMINISTRATIF	% des recettes	-189 348	-374 737	-7 777	-571 862
		-18%	-29%	-19%	
FORCE COMMERCIALE		-139 697	0	-5 615	-145 311
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		-92 316	-48 682	-3 000	-143 999
FRAIS DE COMMUNICATION (pub / catalogues / ...)		-4 780	-87 142	-192	-92 114
<b>TOTAL COUTS DIRECTS</b>		<b>-858 750</b>	<b>-952 714</b>	<b>-31 105</b>	<b>-1 842 569</b>
<b>MARGE SUR COUTS DIRECTS</b>		<b>178 996</b>	<b>337 740</b>	<b>10 605</b>	<b>527 341</b>
	% sur recettes	17%	26%	25%	22%
<b>MARGE SUR COUTS DIRECTS HORS TA</b>		<b>178 996</b>	<b>278 959</b>	<b>10 605</b>	<b>468 560</b>
	% sur recettes	10%	22%	13%	20%
COUT DU BATIMENT (net de participation CCI sur IATP)		-113 208	-141 241	-4 510	-258 958
CHARGES DE FONCTIONNEMENT COMMUNES (copieurs / Tel / Affranchissem / ...)		-26 095	-30 972	-1 049	-58 116
PERMANENTS CCF		0	0	0	0
FRAIS DE SIEGE (CCI)		-56 128	-66 616	-2 256	-125 000
FRAIS DE STRUCTURE		-56 128	-66 616	-2 256	-125 000
<b>TOTAL COUTS INDIRECTS</b>		<b>-195 431</b>	<b>-238 829</b>	<b>-7 815</b>	<b>-442 074</b>
	% sur recettes	-19%	-19%	-19%	-19%
<b>RESULTAT NET DE L'ACTIVITE</b>		<b>-16 434</b>	<b>98 911</b>	<b>2 790</b>	<b>85 266</b>
Affectation de Ressource fiscale CCI		68 187	81 813	0	150 000
<b>RÉSULTAT NET DU CCF (avant PEC)</b>		<b>51 753</b>	<b>180 723</b>	<b>2 790</b>	<b>235 266</b>
Plan Emploi Consulaire		0	0		0
<b>RESULTAT NET DU CCF (avec PEC)</b>		<b>51 753</b>	<b>180 723</b>	<b>2 790</b>	<b>235 266</b>

CENTRE CONSULAIRE DE FORMATION BUDGET EXECUTE 2020 - CFA	EXECUTE 2020
CHIFFRE D'AFFAIRES	<b>41 758</b>
<i>dont REVENUS PORTUAIRES</i>	0
<i>dont ACTIVITES DE FORMATION</i>	0
<i>dont CFA</i>	41 710
<i>dont REVENUS DE PRESTATIONS DE SERVICES</i>	0
<i>dont REVENUS DE LOCATION</i>	0
<i>dont autres</i>	48
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	<b>0</b>
TACET	<b>0</b>
TAXE D'APPRENTISSAGE	<b>0</b>
REPRISES DE PROVISIONS D'EXPLOITATION	<b>253</b>
TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION	<b>0</b>
AUTRES PRODUITS	<b>46</b>
CONTRIBUTIONS RECUES AUTRES SERVICES	<b>0</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>42 057</b>
ACHATS DE MATIERES PREMIERES	<b>755</b>
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	<b>18 621</b>
IMPOTS ET TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	<b>0</b>
SALAIRES ET CHARGES	<b>16 266</b>
AMORTISSEMENTS	<b>468</b>
PROVISIONS	<b>183</b>
AUTRES CHARGES	<b>738</b>
CONTRIBUTIONS VERSEES AUTRES SERVICES	<b>2 256</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>39 286</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 771</b>
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>6 116</b>
<b>EBE CCI France</b>	<b>3 168</b>
PRODUITS FINANCIERS	<b>4</b>
REPRISE DE PROVISIONS FINANCIERES	<b>0</b>
CHARGES FINANCIERES	<b>0</b>
DOTATIONS DE PROVISIONS FINANCIERES	<b>0</b>
<i>dont DRAGUE</i>	<b>0</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>4</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS	<b>14</b>
QP DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	<b>0</b>
REPRISE DE PROVISIONS EXCEPTIONNELLES	<b>0</b>
PRODUITS DE CESSION D'IMMOBILISATION	<b>0</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES	<b>0</b>
DOTATIONS EXCEPTIONNELLES DE PROVISIONS	<b>0</b>
VNC DES IMMOBILISEES	<b>0</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>14</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>2 790</b>

## 5 Choix des clés de répartition et méthode de répartition des coûts

### 5.2.1 Formation Continue

Le CCF mutualise ses moyens sur l'ensemble de ses activités. De plus, les formations diplômantes au sein desquelles sont inscrits les apprentis à la rentrée 2020 sont composées d'un public mixte apprentis / non-apprentis (« executive »). Il n'y a pour l'instant, pas d'équipement ni de personnel qui opère exclusivement pour le CFA.

Les activités du CCF sont scindées en deux principaux pôles : la Formation Continue (dont CEL) d'une part et KEDGE d'autre part.

L'imputation de charges au CFA a été réalisée en suivant plusieurs règles de répartition en fonction de la nature des charges considérées. Le plan de comptabilité analytique existant et appliqué à la comptabilité du CCF reflète l'organisation existante en son sein : Formation Continue d'une part et KEDGE d'autre part.

Ce plan de comptabilité analytique a ainsi permis d'isoler les charges du CCF qui vont pouvoir être affectées au CFA après application des clés de répartition. Les charges concernées sont les suivantes :

- les charges directement affectées à la Formation Continue et au sein de ces charges :
  - les charges directement affectées aux formations diplômantes accueillant des apprentis,
  - les charges communes au pôle Formation Continue ;
- les charges communes à la Formation Continue et à KEDGE :
  - les coûts du Bâtiment,
  - les charges communes de fonctionnement,
  - les frais de structure (dit aussi « frais de siège »),
  - les frais relatifs au personnel permanent.

Les clés de répartition appliquées à chaque type de charges sont présentées en annexe 1.

- N°1 – répartition des charges directement affectées aux formations diplômantes accueillant des apprentis
- N°2 – répartition des charges communes au Pôle Formation Continue
- N°3 – répartition des charges relatives aux coûts du Bâtiment
- N° 4 – répartition des charges communes de fonctionnement
- N° 5 – répartition des frais de structure
- N° 6 – répartition des frais de personnel

### 5.2.2 KEDGE

Les apprentis suivant le cursus de formation KEDGE en 2020 sont inscrits au CFA de la filiale CCI « EESC ESTIA ».

La refacturation des coûts des apprentis supportés par KEDGE à l'EESC ESTIA est réalisée à la fin de l'année civile écoulée.

Avant la réforme de l'apprentissage, les frais communs imputés au CFA de l'EESC ESTIA résultaient d'une répartition proportionnelle des coûts de la formation KEDGE selon le rapport nombre moyen d'apprentis sur le nombre total des étudiants suivant cette formation.

Au titre de 2020, la facturation émise à l'adresse de l'EESC ESTIA correspond à la restitution de la taxe d'apprentissage que percevra l'EESC ESTIA au titre des contrats d'apprentissage des apprentis KEDGE pour l'année 2020.

Ce montant s'élève à 100 174,85€. Des frais de gestion de 5% sont toutefois déduits de cette facturation (5 008,74€) au titre du travail administratif réalisé par l'EESC ESTIA pour le compte de KEDGE. Le total refacturé à l'EESC ESTIA s'élève par conséquent à 95 166,11€.

## **ANNEXE 1 mode opératoire de répartition des coûts**

### **N°1 – répartition des charges directement affectées aux formations diplômantes accueillant des apprentis**

#### **1.1 – Formations diplômantes accueillant des apprentis**

5 formations diplômantes ont accueilli des apprentis à la rentrée 2020 :

- Attaché Commercial (section analytique G391)
- Assistant de Direction (section analytique G32)
- Gestionnaire d'Unité Commerciale (section analytique G392)
- Responsable Développement Commercial (section analytique G38)
- Chef de projet WEB (section analytique G37)

Plusieurs sessions de chacune de ses formations se sont déroulées en 2020. Seules les sessions débutées en septembre ont accueilli des apprentis.

#### **1.2 – Sessions de formation accueillant des apprentis :**

5 sessions ont accueilli des apprentis en 2020. Les coûts directs relatifs à ces sessions sont saisis en comptabilité avec les axes analytiques suivants :

- ATT1
- AD9
- GUC1
- RDC5
- WEB5

#### **1.3 – Clés de répartition :**

Pour chaque session de formation ayant accueilli directement des apprentis, la clé utilisée a été la suivante : heures totales de formation de l'ensemble des apprentis / heures totales de formation de l'ensemble des inscrits (apprentis + executive)

Pour les charges communes à plusieurs sessions de formation (ex : charges communes sur G37 non réparties par session), la clé de répartition a été la suivante : Chiffre d'Affaires de la session avec apprentis / CA total de toutes les sessions de cette section analytique.

### **N°2 – répartition des charges communes au Pôle Formation Continue**

#### **2.1 – Section analytique**

La section analytique G5 regroupe l'ensemble des charges communes pour le pôle Formation Continue (formations courtes, formations diplômantes, CEL).

#### **2.2 – les clés de répartition**

Pour chaque ligne de dépense en G5, la clé de répartition a été la suivante : Chiffre d'Affaires du CFA sur l'année / CA total de la Formation Continue dont CEL

### **N°3 – répartition des charges relatives aux coûts du Bâtiment**

#### **2.1 – Section analytique**

La section analytique GCCF regroupe l'ensemble des charges communes liées au Coût du Bâtiment du CCF, utilisé par KEDGE et par la Formation Continue.

#### **2.2 – les clés de répartition**

Pour chaque ligne de dépense en GCCF, les charges ont été affectées au CFA selon les clés suivantes :

- 1) Répartition des coûts du Bâtiment entre KEDGE et Formation Continue et CEL au pro rata des m<sup>2</sup> utilisés par chaque activité
  - o Historiquement, l'activité du CEL est traité à part dans cette répartition
- 2) Répartition des coûts du Bâtiment affectés à la Formation Continue hors CEL selon la règle : Chiffre d'Affaires du CFA sur l'année / CA total de la Formation Continue (hors CEL)

### **N°4 – répartition des charges communes de fonctionnement**

#### **2.1 – Section analytique**

La section analytique G9 regroupe l'ensemble des charges communes de fonctionnement du CCF pour l'ensemble de ses activités. Le compte #186800 est traité à part.

#### **2.2 – les clés de répartition**

Pour chaque ligne de dépense en G9, les charges ont été affectées au CFA selon les clés suivantes :

- 1) Répartition des charges communes entre KEDGE et Formation Continue et CEL au pro rata du CA de chaque activité
- 2) Répartition des charges de fonctionnement affectées à la Formation Continue hors CEL selon la règle : Chiffre d'Affaires du CFA sur l'année / CA total de la Formation Continue (hors CEL)

### **N°5 – répartition des frais de structure**

#### **2.1 – Section analytique**

La section analytique G9 regroupe l'ensemble des charges communes de fonctionnement du CCF pour l'ensemble de ses activités. Le compte #186800 retrace les frais de structure facturés par le Service Général de la CCI de Bayonne Pays-Basque au CCF.

#### **2.2 – les clés de répartition**

Les frais de structure de 125 000€ facturés par le Service Général au CCF ont été affectées au CFA selon les clés suivantes :

- 1) Répartition des charges communes entre KEDGE et Formation Continue et CEL au pro rata du CA de chaque activité
- 2) Répartition des charges de fonctionnement affectées à la Formation Continue hors CEL selon la règle : Chiffre d'Affaires du CFA sur l'année / CA total de la Formation Continue (hors CEL)

### **N°6 – répartition des frais de personnel permanent**

#### **2.1 – Section analytique**

Le personnel permanent et les coûts associés ne sont pas dans une seule section analytique mais dans 3 :

- G5 pour les salariés dont l'activité principale est au pôle Formation Continue
- KBS pour les salariés dont l'activité principale est sur KEDGE
- G99 pour les charges communes à répartir

## **2.2 – les clés de répartition**

Pour chaque salarié, son activité est répartie extra-comptablement de manière plus précise entre KEDGE et Formation Continue/CEL et également entre l'activité courante (coût direct) et les activités pédagogiques et commerciales.

Pour les salariés dont une partie de l'activité concerne la Formation Continue/CEL, les frais de personnel sont répartis selon la règle : Chiffre d'Affaires du CFA sur l'année / CA total de la Formation Continue dont CEL.

A noter, 2 salariés sont affectés à 100% à des formations courtes au sein du pôle Formation Continue et sont donc exclus de cette répartition.

A C T I F		E X E R C I C E C L O S L E 31/12/2020			E X E R C I C E N-1	
	ACTIF BRUT	A DEDUIRE	TOTAUX	TOTAUX		
*****						
* A C T I F I M M O B I L I S E						
*****						
* IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
* FRAIS D'ETABLISSEMENT						
* FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT						
* CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, MARQUES, ..	23.104,54	19.173,48	3.931,06	6.725,51		
* FONDS COMMERCIAL (1)						
* AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30.000,00	30.000,00				
* AVANCES ET ACOMPTES						
* IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
* TERRAINS						
* CONSTRUCTIONS						
* INST. TECHNIQUES, MAT. & OUT. INDUSTRIELS						
* AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	351.285,01	207.550,93	143.734,08	102.340,33		
* IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS						
* AVANCES ET ACOMPTES S/IMMO. EN COURS						
* IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION						
* IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
* TERRAINS						
* CONSTRUCTIONS						
* INST. TECHNIQUES, MAT & OUT. INDUSTRIELS						
* AUTRES IMMOBILISATIONS CONCEDEES						
* IMMOBILISATIONS CONCEDEES EN COURS						
* IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
* PARTICIPATIONS						
* CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPAT.						
* AUTRES TITRES IMMOBILISES						
* PRETS	37.186,00		37.186,00	37.186,00		
* PRETS-AVANCES INTER-SERVICES ACCORDES						
* AUTRES CREANCES IMMOBILISEES						
*****						
* TOTAL	441.575,55	256.724,41	184.851,14	146.251,84		
*****						
* A C T I F C I R C U L A N T						
*****						
* STOCKS ET EN COURS						
* CREANCES (3)						
* CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	1.442.707,12	17.725,37	1.424.981,75	1.242.643,24		
* AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1.005,60		1.005,60	6.038,81		
* VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT						
* ACTIONS PROPRES						
* AUTRES TITRES						
* DISPONIBILITES	1.256.845,96		1.256.845,96	1.015.351,18		
* C O M P T E S D E R E G U L A R I S A T.						
*****						
* CHARGES CONTSTATEES D'AVANCE (3)	33.899,28		33.899,28	25.995,13		
*****						
* TOTAL	2.734.457,96	17.725,37	2.716.732,59	2.290.028,36		
*****						
* CHARGES A REPARTIR S/PLUSIEURS EXERCICES						
* PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS						
* ECART DE CONVERSION ACTIF						
*****						
* TOTAL DE L'ACTIF	3.176.033,51	274.449,78	2.901.583,73	2.436.280,20		
*****						
* (1) DONT DROIT AU BAIL						
* (2) DONT A MOINS D'UN AN						
* (3) DONT A PLUS D'UN AN						
*****						

	AU 31/12/2020	EXERCICE N-1
<b>PASSIF AVANT REPARTITION</b>		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
APPORTS	111.448,37	111.448,37
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT		
ECARTS DE REEVALUATION		
RESERVES :		
RESERVE LEGALE		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES REGLEMENTEES		
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	1.244.028,46	765.784,24
RESULTAT DE L'EXERCICE (BENEFICE-PERTE)	235.266,23	478.244,22
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMENTEES		
<b>TOTAL</b>	<b>1.367.846,32</b>	<b>1.132.580,09</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
DROITS DU CONCEDANT		
<b>TOTAL</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES &amp; CHARGES</b>		
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES	137.386,00	92.191,00
<b>TOTAL</b>	<b>137.386,00</b>	<b>92.191,00</b>
<b>DETTES (1)</b>		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS & DETTES AUPRES ETS CREDIT (2)		
EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES DIVERS		
PRETS ET AVANCES INTER-SERVICES RECUS	5.408,68	3.921,75
AVANCES & ACOMPTES RECUS S/COMMANDES		
DETTES FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES	233.920,69	176.728,25
DETTES FISCALES & SOCIALES	1.414,40	152,00
DETTES S/ IMMOBILISAT. & CPTES RATTACHES	3.139,20	
AUTRES DETTES	301.974,66	332.557,13
<b>COMPTES DE REGULARISATION (1)</b>		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	850.493,78	698.149,98
<b>TOTAL</b>	<b>1.396.351,41</b>	<b>1.211.509,11</b>
ECARTS DE CONVERSION PASSIF		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>2.901.583,73</b>	<b>2.436.280,20</b>
(1) DONT A PLUS D'UN AN		
DONT A MOINS D'UN AN		
(2) DONT CONCOURS BANCAIRES COURANTS		

	EXERCICE	AU 31/12/2020	EXERCICE N-1
*****			
* P R O D U I T S D ' E X P L O I T A T I O N ( 1 ) :	*	*	*
*-----	*	*	*
* VENTES DE MARCHANDISES	*	*	*
* PRODUCTION VENDUE	*	2.272.179,04	2.445.575,49
*-----	*	*	*
* INTER-SERVICES PRESTATIONS DE FORMATION	*	10.944,00	9.423,00
* DROITS D'INSCRIPTION	*	*	4.620,00
* DROITS DE SCOLARITE	*	1.129.248,00	1.052.795,00
* DROITS COURS DE LANGUES	*	292.034,53	439.923,66
* DROITS DE PARTICIPAT° AUX STAGES	*	717.104,62	877.896,07
* FRAIS DE DOSSIERS	*	7.150,00	*
* AUTRES SERVICES	*	112.938,41	58.018,00
* CHARGES LOCATIVES	*	2.759,48	2.689,76
* REMBT DE FRAIS DE DEPLACEMENTS	*	*	210,00
* REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS,...	*	*	*
*-----	*	*	*
* MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	*	2.272.179,04	2.445.575,49
*-----	*	*	*
* PRODUCTION STOCKEE	*	*	*
*-----	*	*	*
* PRODUCTION IMMOBILISEE	*	*	*
*-----	*	*	*
* SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	*	100.489,65	332.826,89
* TAXE APPRENTISSAGE	*	100.489,65	332.826,89
*-----	*	*	*
* REPRISES S/PROVISIONS, TRANSFERTS CHARGES	*	9.230,00	13.902,00
*-----	*	*	*
* REPRISES PROVISIONS P/ RISQUES & CHARGES D'EXPLOIT	*	6.560,00	13.002,00
* REPRISES P.P.D. CREANCES	*	2.670,00	900,00
*-----	*	*	*
* AUTRES PRODUITS	*	151.215,88	2.000,38
*-----	*	*	*
* AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	*	1.215,88	2.000,38
* INTER-SERVICES CONTRIBUTIONS RECUES DES SERVICES	*	150.000,00	*
*-----	*	*	*
* TOTAL	*	2.533.114,57	2.794.304,76
*-----	*	*	*
* C H A R G E S D ' E X P L O I T A T I O N ( 2 ) :	*	*	*
*-----	*	*	*
* ACHATS STOCKES DE MARCHANDISES	*	*	*
*-----	*	*	*
* VARIATION DE STOCK	*	*	*
*-----	*	*	*
* ACHATS NON STOCKES MATIERES, FOURNITURES	*	42.882,11	57.146,59
*-----	*	*	*
* INTER-SERVICES : FOURNITURES DE BUREAU	*	560,51	167,24
* MISE A JOUR DE LOGICIELS	*	928,55	10.176,96
* EAU	*	2.104,92	1.965,12
* ELECTRICITE	*	19.777,23	15.617,73
* GAZ DE CHAUFFAGE	*	12.734,49	14.258,33
* PETIT MATERIEL -OUTILLAGE	*	1.723,49	3.159,71
* FOURNITURES DE BUREAU	*	3.563,43	3.616,96
* FOURNITURES DE MATERIEL INFORMATIQUE	*	173,97	372,10
* FOURNITURES SCOLAIRES ET DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE	*	1.019,94	6.936,68
* COMBUST, CARBURANT, LUBRIFIANT	*	295,58	875,76
*-----	*	*	*
* VARIATION DE STOCK	*	*	*
*-----	*	*	*
* AUTRES ACHATS & CHARGES EXTERNES	*	1.925.535,54	2.006.665,18
*-----	*	*	*

	EXERCICE	AU 31/12/2020	EXERCICE N-1
CREDIT-BAIL MATERIEL INFORMATIQUE			9.287,13
INTER-SERVICES : MAINTENANCE	8.166,88		10.521,56
LOCATIONS IMMOBILIERES	120.648,56		123.000,58
LOCATIONS MATERIELS			550,00
LOCATIONS VEHICULES	1.764,18		1.908,71
ENTRETIEN & REPARATIONS S/BIENS IMMOBILIERS	10.346,98		4.854,19
ENTRETIEN & REPARATIONS S/BIENS MOBILIERS	246,00		996,48
ENTRETIEN & REPARATIONS S/ MATERIEL INFORMATIQUE	1.019,40		456,00
MAINTENANCE	17.554,25		20.521,33
MAINTENANCE S/MATERIEL INFORMATIQUE	4.276,04		5.879,86
PRIMES D'ASSURANCES	11.509,35		9.254,26
ABONNEMENT DOCUMENTATION	955,38		1.423,59
OUVRAGES DOCUMENTATION	88,91		
FRAIS DE COLLOQUES, SEMINAIRES, CONFERENCES			30,00
PERS. DETACHE PERMANENTS	851.991,95		869.549,77
PERS. DETACHE VACATAIRES	167.669,77		263.093,42
PERS.DET.CHARGES SOCIALES CP&CET	8.616,51		3.959,62
HONORAIRES	9.460,92		5.637,12
HONORAIRES DE FORMATION	312.323,61		260.217,39
CONTROLE APAVE & DEKRA	888,00		1.560,00
ANNONCES ET INSERTIONS	55.995,68		72.751,84
FOIRES ET EXPOSITIONS	21.042,78		25.127,04
CATALOGUES ET IMPRIMES	472,00		10.719,60
AUTRES ACTIONS PUBLICITAIRES	18.122,81		2.505,59
POURBOIRES, DONS, CADEAUX	1.920,00		5.762,00
FRAIS DE TRANSPORT MATERIEL	20,38		
INTER-SERVICES PERS. INTERIMAIRE	47.619,27		21.164,10
INTER-SERVICES SALAIRES DETACHES	64.116,17		75.173,56
INTER-SERVICES : DEPLACEMENTS	147,13		605,05
VOYAGES ET DEPLACEMENTS PERSONNEL PERMANENT	1.309,22		4.046,30
VOYAGES ET DEPLACTS INTERVENANTS & ENSEIGNANTS	8.260,30		16.494,78
VOYAGES & DEPLACEMENTS ETUDIANTS	915,00		2.470,47
DEPLACTS INTERV. REFACTURÉS	130,00		335,00
VOYAGES ET DEPLACEMENTS AUTRES	1.597,10		2.008,44
RECEPTIONS	12.948,64		20.364,62
INTER-SERVICES TELEPHONE	5.539,26		5.115,29
AFFRANCHISSEMENTS	2.999,05		4.432,75
TELEPHONE	1.488,81		1.860,47
TELECOMMUNICATION / INTERNET	16.365,69		14.239,93
FRAIS BANCAIRES	849,81		192,00
INTER-SERVICE FORMATION F.P.C.			234,96
INTER-SERVICES PRESTATIONS DIVERSES EXTERIEURS	24.988,20		1.892,00
COTISATIONS DIVERSES	58.420,00		56.959,00
SOUS-TRAITANCE : NETTOYAGE DES LOCAUX	29.519,26		33.298,14
SOUS-TRAITANCE : GARDIENNAGE, SURVEILLANCE	1.494,60		1.128,64
FPC (PROGRAMME)	2.160,00		4.546,00
P.S. DIVERSES EXTERIEURES	19.567,69		30.536,60
IMPOTS, TAXES & VERSEMENTS ASSIMILES			
SALAIRES ET TRAITEMENTS		11.000,00	16.000,00
INTER-SERVICES : SALAIRES	11.000,00		16.000,00
CHARGES SOCIALES		7.900,60	1.763,38
AUTRES OEUVRES SOCIALES (DONT MÉDAILLES TRAVAIL)	6.403,00		
MEDECINE DU TRAVAIL	1.497,60		1.763,38
DOTATIONS AUX AMORT. & AUX PROVISIONS			

	EXERCICE	AU 31/12/2020	EXERCICE N-1
SUR IMMO. : DOTAT. AUX AMORTISSEMENTS		61.081,85	52.585,09
DOT.AMORT. LOGICIELS	4.548,85		4.547,63
DOT.AMORT.INSTALLAT°GENERALES AGENCEMENTS - AMENAG	1.114,27		
DOT.AMORT.MATERIEL DE BUREAU	2.642,51		2.642,51
DOT.AMORT. MATERIEL INFORMATIQUE	40.971,64		34.781,94
DOT.AMORT. MOBILIER	10.154,33		9.421,83
DOT.AMORT.MATERIEL DE PROTECTION D'HYGIENE & SECUR			81,16
DOT.AMORT.AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1.650,25		1.110,02
SUR IMMO. : DOTATIONS AUX PROVISIONS			
SUR ACTIF CIRCULANT: DOT.AUX PROVIS.		10.916,00	5.270,00
DOT.P.P.D. CREANCES	10.916,00		5.270,00
POUR RISQUES & CHARGES: DOT.AUX PROV.		10.135,00	12.820,00
DOT.PROV.POUR RISQUES & CHARGES D'EXPLOITATION	10.135,00		12.820,00
AUTRES CHARGES		182.032,51	157.447,15
REDEVANCES BREVETS, MARQUES, LICENCES	18.440,03		687,66
DROITS D'AUTEUR ET REPRODUCTION	1.101,77		1.199,87
PERTES S/CREANCES IRRECOURVABLES DE L'EXERCICE	4.200,00		
PERTES S/CREANCES IRRECOURVABLES DES EXERCICES ANT	4.384,39		304,60
AUTRES CONTRIBUTIONS	432,00		6.435,88
BOURSES ET PRIX	7.110,00		
AUTRES FRAIS DE GESTION COURANTE	18.234,56		25.600,07
INTER-SERVICES : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANT	3.129,76		3.219,07
INTER-SERVICES CONTRIBUTIONS VERSEES AUX SERVICES	125.000,00		120.000,00
<b>TOTAL</b>		<b>2.251.483,61</b>	<b>2.309.697,39</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>281.630,96</b>	<b>484.607,37</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS :</b>			
DE PARTICIPATIONS (3)			
D'AUTRES VAL.MOBIL.& CREANCES IMMOBIL.			
AUTRES INTERETS & PRODUITS ASSIMILES		243,67	608,60
AUTRES PRODUITS FINANCIERS	243,67		608,60
REPRISES S/PROVISIONS & TRANSF.DE CHARGE			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS S/CESSIONS DE VAL.MOB.PLAC		243,67	608,60
<b>TOTAL</b>		<b>243,67</b>	<b>608,60</b>
<b>CHARGES FINANCIERES :</b>			
DOTATIONS AUX AMORT. & AUX PROVISIONS			
INTERETS & CHARGES ASSIMILEES (4)			

	EXERCICE	AU 31/12/2020	EXERCICE N-1
	*	*	*
	*	*	*
	*	*-----*	*-----*
	*	*-----*	*-----*
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGES	*	*	*
	*	*-----*	*-----*
CHARGES NETTES S/CESSIONS DE VAL.MOB.PL.	*	*	*
TOTAL	*	*	*
=====	=====	=====	=====
RESULTAT FINANCIER	*	243,67 *	608,60 *
=====	=====	=====	=====
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	*	281.874,63 *	485.215,97 *
=====	=====	=====	=====

	EXERCICE	AU 31/12/2020	EXERCICE N-1
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	281.874,63	485.215,97	
PRODUITS EXCEPTIONNELS :			
SUR OPERATIONS DE GESTION	368,80	1.386,42	
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS S/ OPERATIONS DE GES	368,80	1.386,42	
SUR OPERATIONS EN CAPITAL			
REPRISES S/PROVISIONS & TRANSF.DE CHARGE REP. PROV. RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELS	4.153,00	39.319,00	
TOTAL	4.521,80	40.705,42	
CHARGES EXCEPTIONNELLES :			
SUR OPERATIONS DE GESTION	5.357,20	31.195,17	
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES S/ OPERATIONS DE GE	5.357,20	31.195,17	
SUR OPERATIONS EN CAPITAL			
DOTATIONS AUX AMORT. & AUX PROVISIONS DOT. PROV. RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELS	45.773,00	16.482,00	
TOTAL	51.130,20	47.677,17	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	46.608,40	6.971,75	
PARTICIPATION DES SALARIES			
IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS	2.537.880,04	2.835.618,78	
TOTAL DES CHARGES	2.302.613,81	2.357.374,56	
BENEFICE OU PERTE	235.266,23	478.244,22	
Y COMPRIS :			
- REDEVANCES DE CREDIT-BAIL MOBILIER			
- REDEVANCES DE CREDIT-BAIL IMMOBILIER			
(1) DT PRODUITS AFFERENTS A DES EX.ANT.			
(2) DT CHARGES AFFERENTES A DES EX. ANT.			
(3) DT PRODUITS CONCERNANT LES STE LIEES			
(4) DT INTERETS CONCERNANT LES STE LIEES			

*****			
		* PERIODE N CLOS A FIN 31/12/2020 *	* EXERCICE N-1 *
*****			
* INTITULES DES RUBRIQUES	*****		
	* VALEURS *	* TOTAUX *	* TOTAUX *
*****			
*MARGE COMMERCIALE	*	*	*
*=====*			
* VENTES DE MARCHANDISES	*	*	*
* COUT D'ACHAT DES MARCHANDISES VENDUES	*	*	*
*PRODUCTION DE L'EXERCICE	*	2.272.179,04 *	2.445.575,49 *
*=====*			
* PRODUCTION VENDUE	2.269.419,56 *	*	2.442.675,73 *
* PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	2.759,48 *	*	2.899,76 *
* PRODUCTION STOCKEE OU DESTOCKEE	*	*	*
* PRODUCTION IMMOBILISEE	*	*	*
*CONSOMMATIONS EN PROVENANCE DE TIERS	*	1.968.417,65 *	2.063.811,77 *
*=====*			
* ACHATS,APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES	42.882,11 *	*	57.146,59 *
* LOCATIONS	130.579,62 *	*	135.980,85 *
* SOUS-TRAITANCE INDUSTRIELLE	*	*	*
* PERSONNEL EXTERIEUR	1.028.278,23 *	*	1.136.602,81 *
* LOYERS EN CREDIT BAIL	*	*	9.287,13 *
* AUTRES SERVICES EXTERIEURS	766.677,69 *	*	724.794,39 *
*=====*			
** VALEUR AJOUTEE	*	303.761,39 *	381.763,72 *
*=====*			
* SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	100.489,65 *	*	332.826,89 *
* IMPOTS,TAXES ET VERSEMENT ASSIMILES	*	*	*
* CHARGES DU PERSONNEL	18.900,60 *	*	17.763,38 *
*=====*			
** EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	*	385.350,44 *	696.827,23 *
*=====*			
* REPRISES SUR CHARGES D'EXPLOITATION	9.230,00 *	*	13.902,00 *
* AUTRES PRODUITS	151.215,88 *	*	2.000,38 *
* DOTATIONS A AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	82.132,85 *	*	70.675,09 *
* AUTRES CHARGES	182.032,51 *	*	157.447,15 *
*=====*			
** RESULTAT D'EXPLOITATION	*	281.630,96 *	484.607,37 *
*=====*			
* QUOTES-PARTS SUR OPERATIONS EN COMMUN	*	*	*
* PRODUITS FINANCIERS	243,67 *	*	608,60 *
* QUOTES-PARTS SUR OPERATIONS EN COMMUN	*	*	*
* CHARGES FINANCIERES	*	*	*
*=====*			
** RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	*	281.874,63 *	485.215,97 *
*=====*			
* PRODUITS EXCEPTIONNELS	4.521,80 *	*	40.705,42 *
* CHARGES EXCEPTIONNELLES	51.130,20 *	*	47.677,17 *
*=====*			
** RESULTAT EXCEPTIONNEL	*	46.608,40 *	6.971,75 *
*=====*			
* RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	281.874,63 *	*	485.215,97 *
* RESULTAT EXCEPTIONNEL	46.608,40 *	*	6.971,75 *
* PARTICIPATIONS DES SALARIES	*	*	*
* IMPOT SUR LES BENEFICES	*	*	*
*=====*			
** RESULTAT DE L'EXERCICE	*	235.266,23 *	478.244,22 *
*=====*			
*DONT RESULTAT/CESSION D'IMMOBILISATION	*	*	*
*=====*			
* PRODUITS CESSIONS ELEMENTS D'ACTIF	*	*	*
* VALEUR COMPTABLE DES ELTS ACTIFS CEDES	*	*	*
*****			

*****		*A FIN 31/12/2020 *	EXERCICE N-1 *	*****	
RUBRIQUES (METHODE SOUSTRACTIVE)					
*****		* MONTANTS *	MONTANTS	*****	
* EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		385.350,44	696.827,23	*	*
* + TRANSFERTS DE CHARGES				*	*
* + AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		151.215,88	2.000,38	*	*
* - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		182.032,51	157.447,15	*	*
* +/- QUOTE-PART SUR OPERATIONS EN COMMUN				*	*
* - PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT				*	*
* + PRODUITS FINANCIERS (1)		243,67	608,60	*	*
* - CHARGES FINANCIERES (2)				*	*
* + PRODUITS EXCEPTIONNELS (3)		368,80	1.386,42	*	*
* - CHARGES EXCEPTIONNELLES (4)		5.357,20	31.195,17	*	*
* - PARTICIPATION DES SALARIES				*	*
* - IMPOTS SUR LES BENEFICES				*	*
*= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		349.789,08	512.180,31	*	*
=====					
* (1) SAUF REPRISES SUR PROVISIONS				*	*
* (2) SAUF DOT AUX AMORT-PROV FINANCIERES				*	*
* (3) SAUF .PDTS DE CESSION D'IMMOBILISAT°				*	*
* .SUBV D'INVEST AU RESULTAT				*	*
* .REP SUR PROV EXCEPTIONNELLES				*	*
* (4) SAUF .VAL COMPT DES IMMOB CEDEES				*	*
* .DOT AUX AMORT ET PROV EXCEPT				*	*
*****					

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

*****		*A FIN 31/12/2020 *	EXERCICE N-1 *	*****	
RUBRIQUES (METHODE ADDITIVE)				*****	
*****		* MONTANTS *	MONTANTS	*****	
* RESULTAT NET DE L'EXERCICE		235.266,23	478.244,22	*	*
* + CHARGES D'EXPLOITATION CALCULEES (1)		82.132,85	70.675,09	*	*
* + CHARGES FINANCIERES CALCULEES (1)				*	*
* + CHARGES EXCEPTIONNELLES CALCULEES (1)		45.773,00	16.482,00	*	*
* + VALEUR COMPT DES ELTS D'ACTIF CEDES				*	*
* - PRODUITS D'EXPLOITATION CALCULES (2)		9.230,00	13.902,00	*	*
* - PRODUITS FINANCIERS CALCULES (2)				*	*
* - PRODUITS EXCEPTIONNELS CALCULES (2)		4.153,00	39.319,00	*	*
* - PRODUITS DE CESSION DES ELTS D'ACTIF				*	*
* - SUBVENTIONS VIREES AU CPT DE RESULTAT				*	*
*= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		349.789,08	512.180,31	*	*
=====					
* (1) CHARGES CALCULEES				*	*
* .AMORTISSEMENTS				*	*
* .PROVISIONS (HORS ACTIF CIRCULANT)				*	*
* (2) PRODUITS CALCULES				*	*
* .REP AMORT & PROV (HORS ACT CIRC)				*	*
* .TRANSFERTS DE CHARGES A CHARGES				*	*
*****					

* RUBRIQUES	* VARIATION	* AU 31/12/2020	* EXERCICE N-1
* MONTANTS	* MONTANTS	* MONTANTS	* MONTANTS
* CAPITAUX PERMANENTS	*	*	*
* .CAPITAUX PROPRES	*	1.367.846,32	1.132.580,09
* .AUTRES FONDS PROPRES	*	*	*
* .PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	*	137.386,00	92.191,00
* .EMPRUNTS AUPRES DES ETS DE CREDIT	*	*	*
* *** TOTAL FINANCEMENT STABLE	*	1.505.232,32	1.224.771,09
* CHARGES A REPARTIR	*	*	*
* .CHARGES A REPARTIR	*	*	*
* IMMOBILISAT° NETTES	*	*	*
* .IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	*	3.931,06	6.725,51
* .IMMOBILISATIONS CORPORELLES	*	143.734,08	102.340,33
* .IMMOBILISATIONS FINANCIERES	*	37.186,00	37.186,00
* *** TOTAL ACTIF IMMOBILISE	*	184.851,14	146.251,84
* **** FONDS DE ROULEMENT NET	*	1.320.381,18	1.078.519,25
* PROVISIONS ACTIF CIRCULANT	*	17.725,37	9.479,37
* TOTAL PROVISIONS ACTIF CIRCULANT	*	17.725,37	9.479,37
* **** FONDS DE ROULEMENT BRUT	*	250.107,93	1.087.998,62